



# 2013

SOMMAIRE DE LA LECTURE DE L'ENVIRONNEMENT DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Collectif d'auteurs dirigés par Michelle Côté, PhD, Section recherche et planification  
et Benoit Dupont, directeur de l'École de criminologie comparée

## Introduction

Michelle Côté, Ph.D., Recherche et planification, Service de police de la Ville de Montréal

La Lecture de l'environnement 2013 du Service de police de la Ville de Montréal s'adresse à toutes personnes préoccupées par les questions de sécurité publique, à toutes personnes désireuses de faire de la sécurité, un bien collectif. Elle vise à présenter les grands enjeux de sécurité qui se sont développés depuis l'exercice de 2010. Les trois dernières années ont été marquées par plusieurs événements, enquêtes, consultations et recherches dont nous avons tenu compte dans le choix des thèmes présentés cette année.

Traditionnellement, nous avons élaboré les portraits de la population montréalaise à partir des données du recensement canadien, de résultats de sondage, d'analyse de la criminalité et de rapports d'appréciation sur les programmes visant spécifiquement les relations avec les citoyens.

Ces portraits, basés sur les caractéristiques de la population, leur criminalité, leur victimisation et leur appréciation de nos services, servent à élaborer les projets et les programmes qui assureront la paix et la sécurité des personnes qui habitent ou fréquentent l'île de Montréal. Plusieurs changements nous obligent à revoir nos pratiques. Notons : le manque de données fines sur la population, une plus grande diversité et mixité des résidents, des moyens de communication qui permettent de suivre quasi en temps réel l'appréciation de la population, les mouvements sociaux à l'échelle mondiale ainsi que la vitesse et la démocratisation des informations. Ces changements nous invitent à développer les cadres d'appréciation et de gestion de la sécurité avec perspicacité et agilité.

Après plusieurs années de préoccupations entourant la structure administrative de la Ville, l'effervescence des dernières années nous invitent à une réflexion sur la gouvernance démocratique de la sécurité. Garder la confiance des citoyens, trouver le juste équilibre entre les libertés individuelles et la sécurité publique, légitimer nos actions et harmoniser nos pratiques sont des enjeux qui guideront nos politiques et nos programmes des prochaines années.

La criminalité dans ses formes conventionnelles diminue depuis plusieurs années à Montréal comme c'est le cas dans plusieurs villes canadiennes, américaines, européennes, africaines et asiatiques. Tout porte à croire que la criminalité s'est transformée, adaptée aux changements sociaux et technologiques. L'origine ethnique qui a fait la marque de plusieurs organisations criminelles s'estompe au profit des compétences criminelles et le cyberspace est investi par plusieurs secteurs de la criminalité tels que la fraude, l'exploitation sexuelle et l'intimidation.

Les enjeux sociaux et économiques nous amène également à documenter et développer des politiques et programmes pour des personnes ayant des besoins particuliers, des besoins qui nécessitent des actions concertées et intégrées. C'est le cas notamment des personnes qui vivent en situation d'itinérance, celles qui pratiquent la prostitution de rue ou qui vivent des situations de crise.

Finalement, toutes les questions entourant la sécurité dans les transports et le partage harmonieux de la route et des trottoirs contribuent à la qualité de la vie des Montréalais, des partenaires économiques et des visiteurs.

## 1 Communauté montréalaise

### 1.1 La situation économique et démographique. *Big Data, Big Experiment, Big Strain, Big Shift et Big Sort*, présentation de cinq grands changements en cours.

Valérie Courville, M.Sc. Recherche et planification – Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Il y a, à présent, plus de la moitié des habitants de la ville centre qui sont nés à l'étranger ou qui sont les enfants de personnes nées à l'étranger. Après des années d'immigration massive, la population montréalaise s'est beaucoup diversifiée, ce qui change les points de vue et les attentes. Les minorités sont devenues majoritaires.

La période est marquée par une évolution rapide des conditions démographiques alors que se réduisent les moyens d'appréhender les changements. L'analyse des événements passés prépare moins bien à faire face aux événements à venir parce que l'éventail des possibilités s'est considérablement élargi. Moins d'enquêtes sont menées par le gouvernement pour obtenir des informations sur l'état de la population. Les données sur la population sont moins exactes ou trop anciennes. Elles fournissaient des données primordiales pour planifier les activités des organisations. Cette disparition progressive indique une transformation des façons de faire. Progressivement, les entreprises établissent leurs plans en adoptant des principes d'agilité. Plutôt que d'étudier l'évolution des caractéristiques des habitants du territoire, elles s'efforcent de détecter des changements de comportement annonciateurs de nouvelles exigences.

La marge de manœuvre de la plupart des gouvernements est réduite par des dettes gigantesques qui ont beaucoup augmenté en raison des plans de sauvetage déployés pour empêcher l'effondrement du système financier. Les moyens employés pour relancer l'économie modifient la valeur de l'argent. Les mesures d'austérité destinées à assainir les finances publiques provoquent l'instabilité politique. Les politiques monétaires menées à l'étranger influencent la valeur du dollar canadien. Le pouvoir d'achat des ménages est affecté. Les ménages doivent surveiller leurs dépenses et s'attendent à ce que les services publics en fassent autant. Les politiques monétaires accentuent les tensions sociales entre les plus riches qui bénéficient des bonnes performances boursières et les autres dont les salaires valent moins.

Les conséquences de la crise financière aggravent les problèmes liés au vieillissement de la population. À long terme, la société devra se préparer à prendre soin d'une grande proportion d'aînés en fin de vie. À court terme, le vieillissement pose un problème de répartition des ressources. La situation désavantage les jeunes adultes. Elle provoque des conflits de générations autour de la question des inégalités de conditions de travail.

La crise économique accélère les déplacements de population. Les gens recherchent le voisinage de leurs semblables et sortent peu de leur milieu. La capacité d'adaptation des organismes est éprouvée car plus de gens souhaitent bénéficier de services adaptés à leur réalité et aux particularités de leur contexte local.

## 1.2 La sécurité et la police : perceptions des Montréalais

Gilbert Cordeau, Ph.D., Recherche et planification – SPVM

Rémi Boivin, Ph.D., professeur adjoint – École de criminologie, Université de Montréal

Ce chapitre porte sur les perceptions des Montréalais à l'égard de leur sécurité et du SPVM. Il s'appuie sur les résultats d'un sondage de 40 questions réalisé en novembre 2011 par la firme « Groupe Altus », pour le compte du SPVM, auprès de 806 résidents du territoire.

- Une très forte majorité (91 %) des Montréalais juge que leur quartier est très (32 %) ou moyennement (59 %) sécuritaire. Cette proportion n'a pas changée depuis 2003. Plusieurs d'entre eux (35 %) se disent cependant inquiets de marcher seuls le soir dans leur quartier, ou dans un parc (49 %).
- Malgré une baisse marquée de la criminalité, seulement 11 % des Montréalais sont d'avis que la criminalité a diminué dans leur quartier. Moins de 10 % des gens trouvent qu'il y a beaucoup de problèmes de violence, de gangs de rue et de cambriolages dans leur quartier et moins de 20 % jugent qu'il y a beaucoup de problèmes de sécurité routière, d'incivilités et de « flânage » ou d'attroupement de jeunes et de problèmes liés à la drogue.
- Une minorité de Montréalais dit voir souvent des policiers patrouiller en auto (45 %) ou à pied (5 %) dans leur quartier. La majorité (69 %) se dit toutefois satisfaite de la visibilité policière.
- En général, les Montréalais jugent que la police s'occupe efficacement des problèmes de criminalité (79 %), d'incivilités et de désordre (76 %) et de sécurité routière (74 %) dans leur quartier.
- Les Montréalais se disent, en majorité, satisfaits de l'attitude et du professionnalisme des policiers avec lesquels ils entrent en contact : 56 % lors de la remise d'une contravention ; 66 % suite à une interpellation ; et 74 % lors du signalement d'un problème ou d'un crime.
- Une très forte majorité de Montréalais dit faire confiance à la police (88 %) et juge que celle-ci est vraiment au service des citoyens de leur quartier (83 %).
- Environ la moitié des Montréalais (52 %) sont d'avis que la police traite tous les citoyens de la même façon à Montréal. Cette proportion est de 70 % quand on fait référence au comportement des policiers dans le quartier des répondants.
- Les Montréalais se disent satisfaits du SPVM dans une proportion de 79 %.

Ce portrait global et (très) sommaire ne reflète pas les perceptions de tous les Montréalais. Les jeunes, notamment, sont : moins nombreux que les autres à juger que la police s'occupe efficacement des problèmes de criminalité ; plus souvent interpellés par les policiers ; moins satisfaits de l'attitude et du professionnalisme des policiers quand ils signalent un crime ; moins enclins à faire confiance à la police ; moins nombreux à juger que la police traite tous les citoyens de la même manière et globalement moins satisfaits du SPVM. Il ne s'agit pas là d'une dynamique propre à la jeunesse Montréalaise. Les liens entre l'âge et les perceptions à l'égard de la police ont été maintes fois démontrés ailleurs. Le problème n'en demeure, cependant, pas moins réel et représente un enjeu pour le SPVM.

Les perceptions des Montréalais ne sont pas non plus partagées uniformément dans tous les quartiers. Les différences peuvent être considérables, notamment en matière de sentiment de sécurité et de problèmes de sécurité perçus. Par exemple, la proportion de personnes inquiètes de marcher seules le soir dans leur quartier varie de 19 % à 43 % ; dans certains quartiers, les deux-tiers des femmes se disent inquiètes de marcher seules le soir dans un parc ; et la proportion de Montréalais qui jugent qu'il y a des problèmes de gangs de rue varie de 8 % à 48 % selon les quartiers. Ceci illustre la nécessité d'analyser le sentiment de sécurité et de régler les problèmes sur le plan local, celui des postes de quartier, et de se doter des outils pour le faire.

Enfin, la qualité des interactions avec les policiers compte pour beaucoup dans la satisfaction des gens à l'égard du SPVM et, surtout, dans la confiance qu'ils lui portent. En règle générale, les gens qui se disent insatisfaits de l'attitude et du professionnalisme des policiers, que ce soit lors de la remise d'une contravention, d'une interpellation, ou du signalement d'un crime, font nettement moins confiance à la police et sont nettement moins satisfaits du SPVM. Cette situation, encore ici, n'est pas typiquement montréalaise. Elle soulève néanmoins un enjeu majeur dans la mesure où la confiance des citoyens est essentielle au maintien de la légitimité de l'institution policière et à son efficacité.

### 1. 3 Les relations police-citoyens : faire face aux défis émergents

Herman Deparice-OKomba, Ph.D., Relations avec la communauté – SPVM

Les organisations policières dans le monde occidental sont préoccupées par la qualité des relations avec leurs citoyens. Que ce soit en France, au Canada, en Angleterre, etc., nombre d'efforts sont consentis pour améliorer, maintenir ou consolider les liens de confiance ainsi que pour établir un rapprochement avec la population. Dans cette perspective et à partir de l'examen de trois ans de mobilisation au SPVM, cet article s'interroge sur les principaux défis auxquels les policiers seront confrontés au cours des prochaines années en matière de relations police-citoyens. Pour ce faire, au-delà des défis liés au vieillissement de la population et aux nouvelles technologies de l'information, il en résulte de cette réflexion les constats suivants :

- Parmi les défis qui auront (ou qui continueront à avoir) une répercussion évidente sur les services de police, leur gestion et leur relations avec les citoyens, il y a notamment la question de la légitimité (ou la conservation) des interventions policières. Pour mériter cette légitimité, il est indispensable que les policiers fassent preuve de professionnalisme et discernement dans l'application des pouvoirs qui leur sont confiés par la loi. Dans cette optique, ils doivent être en cohérence avec les valeurs organisationnelles qui viennent appuyer et renforcer l'accomplissement de la mission qui se concrétise dans les actions, les décisions et les comportements de l'ensemble du personnel policier.
- La présence de qualité et instructive dans la communauté fait également partie des défis pour les prochaines années. En outre, il est nécessaire d'orienter et d'encourager les organisations policières à favoriser une meilleure connaissance des dynamiques locales et à travailler avec les partenaires du milieu afin de mieux connaître la réalité de la population et combattre les stéréotypes et les préjugés (des uns et des autres). Il faut ajouter à cela, l'importance de favoriser les activités de rapprochement qui tendent à créer des liens, à l'origine d'une confiance et d'un respect mutuels. Finalement, il faut continuer (ou mettre en place des stratégies) à valoriser et reconnaître (processus de promotion, etc.) l'engagement et l'implication dans la communauté des policiers.
- La question de la qualité du partenariat est aussi un défi à relever par les organisations policières. À ce propos, il faut repenser au rôle confié aux différents partenaires qui doit être significatif et dépasser le niveau consultatif. De même, les policiers doivent être conscients qu'ils ne peuvent pas imposer des façons de faire à leurs partenaires et se doivent d'être eux-mêmes, des partenaires exemplaires.
- La gestion de la diversité est aussi un défi pour les services de police qui s'inscrit dans le mouvement des organisations apprenantes, qui évoluent au rythme des changements. Dans cette perspective, il est nécessaire de repenser à la stratégie de communication des services de police. Notamment, en mettant l'accent sur un discours qui revalorise le

- La pratique du profilage racial et social demeurera aussi un défi pour les services de police. Il s'agit d'une pratique policière contreproductive pour une application intelligente et efficace de la loi. Pour ce faire, il devient urgent d'agir et de prévenir ce type de pratique – tout en évitant la démobilisation des policiers – et à pratiquer un profilage criminel efficient. Il faut s'assurer aussi que les gestionnaires et leur équipe de supervision interviennent de la façon qui convient face à une conduite répréhensible afin de mériter la confiance et le respect des citoyens.

En définitive, pour maintenir la confiance des citoyens, les services de police tels que le SPVM devront travailler à la rétablir lorsqu'il croit qu'elle a pu être brisée et de la renforcer si elle s'est affaiblie. Dans un esprit d'organisation apprenante, la police doit être aussi capable d'ajuster continuellement ses pratiques organisationnelles pour mieux répondre aux besoins et aux attentes des citoyens, et ce, dans le respect des lois.

## 2 Gouvernance

### 2.1 La gouvernance démocratique de la sécurité

Amélie Forget, candidate au doctorat de sciences politique – Université de Montréal

Le travail de la police se complexifie. La multiplication des acteurs en matière de sécurité, l'imbrication des intérêts publics et privés et des différents modes de gestion, la mondialisation, l'effritement des frontières, et l'avènement des technologies de l'information ont profondément changé nos sociétés, et ce faisant, l'environnement opérationnel de la police. Le rapport au territoire, à l'espace social et au citoyen évolue constamment, et les services policiers n'ont d'autre choix que de se doter de structures suffisamment agiles pour analyser et suivre ces changements au même rythme que le reste de la société. Aussi, nous assistons à une individualisation des attentes des citoyens, qui exigent des policiers un rendement en fonction de leurs propres intérêts. Finalement, le modèle de police communautaire, ou de proximité, ajoute une source de complexification supplémentaire. La police doit, d'une part, maintenir l'ordre et réprimer le crime, ce qui implique la coercition et le recours à la force. D'autre part, le modèle de police de proximité exige aussi d'être près des citoyens et d'entretenir avec eux un rapport ouvert, fondé sur la confiance, le respect et l'échange. Ces tâches ne sont pas contradictoires, mais elles supposent un équilibre qui peut être parfois difficile à préserver. Au point où il convient de se poser une question fondamentale : pour qui la police doit-elle agir – quels citoyens, quelles instances politiques - et au nom de quoi – le bien individuel ou le bien collectif?

La gouvernance de la sécurité est définie comme une forme de coordination politique entre des acteurs étatiques (les gouvernements, la police, etc.) et non étatiques (comme les entreprises privées et les organisations de la société civile), dont le but est de réguler leur existence collective en produisant des réponses aux menaces qu'ils ont définies. L'enjeu clé de la gouvernance démocratique est de s'assurer que les actions des différents partenaires civils, institutionnels et commerciaux s'accordent le plus possible au bien collectif. Une gouvernance démocratique doit donc, en principe, placer la recherche du bien commun comme une valeur fondamentale. Dans la pratique, les groupes d'intérêts vont, comme leur nom l'indique, défendre les intérêts de leurs mandataires. La responsabilité formelle de servir l'intérêt général revient donc aux institutions publiques.

Le modèle de police communautaire demeure à ce jour le seul modèle qui embrasse cette réalité et qui offre les structures nécessaires pour concilier les intérêts individuels des citoyens et les intérêts de sécurité publique. La police représente l'institution qui, en tant qu'autorité et expert de sécurité publique, participe à la définition de la sécurité en tant que bien collectif. Une telle

mission ne peut être assumée qu'avec la légitimité et la reconnaissance de l'ensemble des citoyens montréalais. En principe, le modèle de police communautaire offre l'espace de dialogue nécessaire pour établir un pont entre les citoyens et les acteurs de la gouvernance de la sécurité. Mais dans la pratique, les policiers doivent arbitrer quotidiennement, sur le terrain, les différents droits et libertés individuelles revendiqués par les citoyens. Cet arbitrage repose sur leur jugement, leur éthique personnelle, leur expérience individuelle et la culture organisationnelle. Les policiers assument un rôle social fondamental auprès des populations en détresse ou dans le besoin. Ils doivent aussi assumer leur rôle premier, soit maintenir l'ordre et réprimer le crime, dans des contextes où le bien et le mal, le criminel ou la victime, les limites de l'acceptable et de l'inacceptable sont de moins en moins définies.

Les principes de la gouvernance démocratique doivent donc guider la pratique de la police et de l'ensemble des acteurs civils et institutionnels. Ces principes doivent être mis en œuvre dans les paroles et les gestes de chaque policier, de sorte que les citoyens puissent en témoigner.

## 2.2 La police et la sécurité privée : une interaction grandissante.

Massimiliano Mulone, Professeur adjoint – École de criminologie – Université de Montréal

Le secteur privé occupe une place de plus en plus importante dans le domaine de la sécurité publique et la tendance au rapprochement entre la sécurité privée et la police est généralisée et touche à un nombre grandissant de domaines. Plusieurs observations faites aux États-Unis ces 10 dernières années l'indiquent:

- Le nombre de partenariats augmente, ceux-ci impliquent davantage de partenaires et durent de plus en plus longtemps;
- Les partenariats se diversifient et accroissent le spectre de leurs activités et/ou des infractions visées;
- L'industrie de la sécurité privée s'occupe de plus en plus souvent d'activités traditionnellement du ressort de la police et il arrive de plus en plus qu'elle initie et dirige les partenariats;
- La qualité de l'échange d'informations s'améliore;
- Les services de sécurité interne aux entreprises fournissent de plus en plus de ressources à la police.

La présence de la sécurité privée dans l'espace public augmente. Il est de plus en plus fréquent de voir des agents de sécurité privée « patrouiller » un quartier, notamment en raison de la multiplication des sociétés de développement commercial (SDC) et de leur implication dans la sécurité de leurs secteurs. L'expansion des SDC comme modèle de développement économique n'est pas prête de s'arrêter et le défi pour la police n'est pas tant de se positionner pour ou contre de telles activités, que d'évaluer dans quelle mesure elle va pouvoir et/ou devoir collaborer avec cette pléthore d'agents de sécurité privée déployés dans la rue. Il faudra se questionner sur les conséquences, en termes de protection des citoyens et des populations vulnérables, des actions de sécurité entreprises par les SDC, et sur les règles à établir pour encadrer ces activités.

On note également une forte augmentation de la sous-traitance par les polices publiques, qui font aujourd'hui face à une potentielle transformation majeure de leur champ d'activités. Leur relatif isolement risque d'être mis à mal, d'une part parce qu'il leur faudra collaborer plus étroitement avec le secteur privé, et d'autre part parce que ce dernier pourrait entreprendre de plus en plus souvent des activités qui étaient auparavant du seul ressort de la police. Plus encore, les considérations en termes de sécurité publique ne semblent pas être prioritaires, alors que la logique derrière la sous-traitance n'a jamais été justifiée à l'aune d'arguments sécuritaires, liés à la protection du public, mais semble se borner à une simple logique économique.

Cette évolution s'accompagne d'une multitude de possibles conséquences et de non moins nombreuses interrogations. Quatre dimensions apparaissent comme particulièrement problématiques: l'expertise, l'imputabilité, la légitimité et la logique de production de la sécurité.

La perte d'expertise est un enjeu tant dans la privatisation que la sous-traitance. Pour la délégation un certain nombre de services au secteur privé, la police se départit d'un savoir-faire qu'elle n'héberge dorénavant plus en son sein. Ce faisant, elle se retrouve partiellement dépendante du secteur privé pour mener à bien sa mission, car elle a un moins bon contrôle sur les coûts et sur la capacité de production. C'est du côté des unités spécialisées que les risques semblent particulièrement élevés. Idéalement, il faudrait éviter de sous-traiter toute expertise qui fait partie du mandat premier de la mission policière pour s'assurer que la police publique conserve son autonomie et ne devienne pas dépendante des lois du marché pour effectuer son mandat.

Puisque la sécurité privée va être amenée à interagir sur une base plus régulière avec la population, il est possible que le nombre d'incidents rapportés augmente en conséquence. Que se passera-t-il dès lors si un agent de sécurité privée, employé par la police, adopte un comportement répréhensible ? Selon toute vraisemblance, c'est en partie sur l'organisation publique que le blâme reposera. C'est donc à la police que revient la responsabilité de s'assurer du professionnalisme de ses sous-traitants, et de gérer les conséquences d'éventuels débordements. Également, il convient de se demander jusqu'où les pouvoirs des agents privés de la sécurité peuvent aller. Si au Québec, ceux-ci demeurent plutôt limités, il n'en est pas de même ailleurs, notamment en Grande-Bretagne, où des agents accrédités ont un certain nombre de pouvoirs, tels que de délivrer des amendes, de procéder à des demandes d'identification ou encore de confisquer de l'alcool à des personnes mineures. À chacun des pouvoirs octroyés au secteur privé, la question de l'imputabilité se doit d'être soulevée, car plus ils se rapprocheront du travail de l'agent de la paix, plus ils devraient avoir de comptes à rendre.

Par ailleurs, le renforcement de la collaboration tend à estomper les frontières entre police et sécurité privée aux yeux des citoyens. Or, si la sécurité privée va certainement gagner en légitimité en étant associée à un service de police, ce dernier risque d'en perdre s'il est réduit à une simple entreprise. Les PPP en sécurité vont donc possiblement accentuer la dynamique du citoyen-consommateur, ce qui à son tour est un terrain propice à l'accroissement de l'insatisfaction d'une population qui se comporterait de plus en plus comme un client en attente d'un service pour lequel il a payé.

Enfin, les entreprises suivent une logique purement instrumentale de prévention des pertes, et n'appliquent une mesure que si les coûts de sa mise en place sont considérés plus faibles que les bénéfices escomptés. L'action de sécurité privée ne se justifie pas par la nécessité de répondre à une infraction, mais par le besoin de prévenir des pertes liées à cette infraction. Si cette dernière ne produit pas ou peu de perte, aucune action ne sera vraisemblablement entreprise. Pour sa part, la police poursuit une logique nettement plus normative, qui vise l'application de la loi et nonobstant (normalement) les coûts associés à l'intervention. C'est dans cette possible collision de rationalités que les obstacles les plus importants au développement des PPP en sécurité résident. Cela ne signifie pas qu'un partenariat entre police et sécurité privée est forcément voué à l'échec, mais qu'il est nécessaire pour chaque partenaire de reconnaître cette différence de logiques et de ne pas supposer que les buts de chacun sont forcément partagés. Il est plutôt essentiel d'identifier les points de convergence des rationalités publiques et privées, autour desquels des collaborations solides pourront être bâties.



## 2.3 La capacité innovante de la police de quartier

Anne Chamandy, M.Sc. Recherche et planification – SPVM

La police communautaire est perçue comme l'une des innovations policières les plus radicales en matière de *policing* depuis le dernier quart de siècle. L'implantation du modèle a été fortement subventionnée, les recherches et les programmes se sont multipliés au fil des ans, mais les évaluations scientifiques rigoureuses portant sur l'efficacité du modèle tardent à aboutir. La documentation récente aborde une série de contraintes internes et externes aux organisations policières qui remettent en question le modèle et ses composantes, et indique peu de résultats probants sur son efficacité à réduire le crime, à augmenter le sentiment de sécurité et à maintenir l'ordre. Plutôt que de problématiser la police communautaire en fonction de ses contraintes et ses limites, ce chapitre suggère de concevoir la police communautaire en fonction de sa capacité à appréhender les changements de l'environnement. Nous soutenons que la police communautaire devrait se définir par une flexibilité et une maturité qui lui assurent, d'une part, un pouvoir de soutenir les diverses évolutions technologiques, administratives et opérationnelles et, d'autre part, un savoir organisationnel issu de vingt ans de relations avec les citoyens.

Les vingt dernières années consacrées à l'implantation du modèle de la police de quartier à Montréal, à l'étude de ses mutations et de son appréciation démontrent assurément que la police de quartier a connu une importante évolution. Malgré la série de critiques qui lui est reprochée, ce dynamisme propre à la police de quartier nous permet notamment de considérer sa capacité innovante. Plus réfléchie que son efficacité, cette capacité devient, selon nous, un indicateur de mesure potentiellement intéressant.

La littérature présente une série d'innovations policières telles que l'approche par résolution de problèmes, la théorie de la vitre cassée (*Broken window*), le *Compstat*, le *Third party policing*, le *Pulling levers policing* et le *Hot spots policing*, pour ne nommer que celles-ci, pendant que la police communautaire, elle, demeure la philosophie de base permanente de la majorité des corps policiers. Dans la même ligne de pensée que Scheider, Chapman et Shapiro (2009), nous proposons que ces innovations policières soient compatibles avec la stratégie organisationnelle de la police communautaire et qu'en les intégrant au modèle existant, ces innovations soient plus efficaces et plus facilement adoptées par les policiers. C'est en fait la flexibilité et le dynamisme de la police communautaire qui permettent de mettre en place des pratiques prometteuses et innovantes.

Ce chapitre explore la capacité innovante de la police de quartier en se penchant sur trois exemples d'innovation au Service de police de la Ville de Montréal : l'Équipe mobile de référence et d'intervention en itinérance (ÉMRII), les Modules d'actions par projet (MAP) et l'Équipe corporative de lutte, d'intervention et de prévention des situations émergentes (ÉCLIPSE). Ces exemples permettent de démontrer comment les innovations policières peuvent être facilitées dans le cadre du modèle de police de quartier du SPVM. Ces mêmes innovations font appel aux composantes du modèle pour augmenter leur adaptabilité et leur efficacité. Ces innovations nous permettent également de démontrer la flexibilité du modèle de police communautaire. Une flexibilité qui pose les bases pour une ouverture et une volonté d'accueillir et de soutenir de nouvelles formes de *policing*. Ces nouvelles pratiques policières peuvent miser sur les composantes de la police de quartier et du même coup, connaître un surcroît d'efficacité et d'adaptabilité. Les exemples présentés nous permettent également de faire référence à la maturité du modèle. Une maturité qui résulte de maintes années d'investissement dans les diverses communautés, dans les partenariats et dans la diversification et la spécialisation des ressources, et qui offre un savoir aux organisations policières afin qu'elles adaptent de meilleures stratégies policières en fonction de l'évolution de leur environnement.

En terminant et pour reprendre Skogan, bien que la police communautaire connaisse ses heurts et limites, il n'en demeure pas moins que la police d'aujourd'hui doit faire affaire avec une

population qui désire qu'on s'intéresse à elle, qui a beaucoup à dire à la police et qui est heureuse d'en avoir la possibilité.

## 2.4 La police et les mouvements sociaux

Amélie Forget, candidate au doctorat de sciences politiques – Université de Montréal

Montréal a connu au cours des dernières années une effervescence en matière de mobilisation et de mouvements citoyens de toutes sortes. Ce chapitre présente les caractéristiques des mouvements sociaux, les enjeux qu'ils peuvent soulever pour un service de police ainsi que les meilleures pratiques policières qui respectent les principes de la gouvernance démocratique de la sécurité.

Les mouvements sociaux sont des phénomènes complexes, variables et changeants. La recherche a permis de les caractériser, de les contextualiser et de les expliquer, mais jamais de prédire leur évolution. Leur émergence est diffuse, indéfinie et contextuelle et il est très difficile de savoir si et quand un épisode de protestations deviendra un mouvement social.

Les manifestations qui ont lieu dans le cadre d'un mouvement social n'ont pas la même portée que les épisodes de manifestations ponctuelles. Elles s'inscrivent dans une logique de conflit et de lutte de nature politique. Pour un service de police, l'objectif en matière de sécurité publique est de concilier les droits fondamentaux protégés par les grandes démocraties, tout en assurant la sécurité et la paix sociale pour l'ensemble des citoyens. Si cette conciliation est largement facilitée par les routines établies entre les citoyens et leur service de police – la majorité des actions collectives se déroulent en suivant certains codes établis –, elle devient beaucoup plus difficile lorsque les fondements de cette routine sont remis en question.

Les stratégies optimales dans la gestion des mouvements sociaux doivent le plus souvent concilier à la fois des approches de maintien de l'ordre, qui accordent une primauté à l'application des lois et des règlements, et de maintien de la paix, qui accordent une primauté à la prévention et à la médiation entre les différentes parties prenantes de la société.

Chaque mouvement social présente des caractéristiques et un développement unique qui rendent les généralisations difficiles. Cependant, la littérature spécialisée sur la gestion des services d'ordre lors d'événements majeurs répertorie les meilleures pratiques à même d'appréhender cette imprévisibilité, et de s'assurer du déroulement pacifique des actions collectives. Parmi celles-ci : la planification (notamment le dialogue préalable avec les manifestants); la formation; l'établissement rapide et public du ton et de la stratégie du service de police (de façon à éviter tout effet de surprise et d'établir un code tacite ou informel avec les manifestants); le recours aux composantes de la police communautaire en complément des opérations de contrôle de foule; une bonne interopérabilité; et l'établissement de critères d'intervention s'appuyant sur la légalité, la nécessité et la proportionnalité.

Ces pratiques et ces façons de faire sont exigeantes, mais constituent les meilleurs moyens connus pour assurer à la fois les droits fondamentaux et démocratiques des citoyens et la sécurité publique par les moyens qu'il faut lors d'événements majeurs, y compris des moyens plus coercitifs lorsque nécessaire.

En tant que représentant de l'État, la police joue un rôle fondamental dans le parcours d'un mouvement social, et la qualité de son interaction avec les manifestants influence le climat sur le terrain dans le présent mais aussi pour le futur. Alors qu'une montée des tensions et des approches coercitives dans les pays occidentaux qui semblent aller à l'inverse des bonnes pratiques est observée, il appert pertinent de s'interroger sur les défis que posent les mouvements sociaux pour le système démocratique. Quelles sont les limites de l'acceptable et de l'inacceptable? Comment distinguer un acte de désobéissance civile de transgressions

«condamnables »? Quel calcul devons-nous faire lorsque des groupuscules radicaux commettent des actes violents dans des manifestations à majorité pacifique?

Enfin, nonobstant les meilleures pratiques, les policiers ont somme toute un contrôle limité sur ces enjeux. Ils doivent composer avec les actions des institutions politiques – qui ont la responsabilité de gouverner pour tous et de respecter les mécanismes fondamentaux de l'État démocratique – et celles des participants aux mouvements sociaux, qui choisissent eux aussi le ton, les valeurs et les actions qu'ils vont commettre. C'est pourquoi cette réflexion n'est pas que du seul ressort des policiers, mais doit être menée par l'ensemble de la société qu'ils doivent servir.

## 2.5 L'environnement médiatique, communication et police

Michaël Meyer, Ph.D. Université de Lausanne

Samuel Tanner, Professeur adjoint, École de criminologie – Université de Montréal

L'Internet et les médias sociaux ont engendré des bouleversements dans les domaines de la production, de la circulation et de la consommation des informations médiatiques. Ces évolutions viennent redéfinir en profondeur les relations entre la police, la presse et l'opinion publique, qui deviennent un enjeu crucial pour la police. Il s'agit d'un aspect central du processus de légitimation de l'organisation.

L'évolution de l'industrie des médias – traditionnels et sociaux – a eu un impact décisif sur le développement du travail de l'image et de la communication au sein des organisations policières. Pour faire face à la diversité de producteur de contenus qui sollicitent la police et pour assurer un travail de l'image le plus optimal possible, les organisations policières ont évolué vers un modèle de *communication corporative*. Plus qu'un simple *réétiquetage* d'une pratique qui date de la naissance de la police, ce modèle renvoie à une *professionnalisation* accrue de la communication au sein des services qui se traduit par l'avènement de réelles stratégies de communication, une augmentation des budgets et l'augmentation du personnel à cet effet.

Par ailleurs, les médias sociaux permettent de décupler l'exposition des pratiques policières et d'augmenter leur publicisation ou visibilité comme jamais, dans un contexte où le public demeure souvent peu informé de la réalité, du rôle et de la fonction de la police au quotidien. Ce phénomène est particulièrement prégnant dans les épisodes d'usage de la force, où c'est largement dans la manière dont ils sont portés à l'attention du public qu'ils peuvent apparaître comme étant soit légitimes ou être interprétés comme de la brutalité policière.

Si la ligne entre un usage justifié ou excessif de la force est difficile à tracer de manière non ambiguë, cette distinction devient d'autant plus difficile à opérer dès lors que des pratiques d'usage de la force sont enregistrées et diffusées, d'une part dans les médias traditionnels, mais aussi et surtout, dans les médias sociaux, du fait de l'absence de contraintes éditoriales et de validité des contenus diffusés. Par exemple, la diffusion des pratiques d'usage de la force se concentre la plupart du temps sur le geste en tant que tel, sans pour autant que le spectateur ait accès aux minutes qui précèdent ou suivent la séquence choisie. Qu'il s'agisse d'une stratégie éditoriale ou pas de la part de leur auteur, ces images forcent leur consommateur à ne retenir – voire associer celles-ci à – un épisode de violence, sans qu'il ne puisse avoir l'ensemble de la séquence qui lui permette de les considérer et distinguer comme un emploi de la force, un usage excessif de la force, ou de la brutalité policière.

Le potentiel de diffusion de ces images révèle des pratiques policières à un public la plupart du temps peu informée des enjeux caractérisant l'emploi de la force. Ainsi, le risque de faire passer un épisode d'usage de la force pour un cas de brutalité policière est toujours plus grand et le travail de légitimation et d'image de la police devient d'autant plus fréquent et nécessaire. Dans ce contexte, les médias sociaux peuvent participer à renverser une opinion publique sur la

légitimité de l'action ou des décisions policières et, éventuellement, de l'organisation elle-même. Ainsi, les nouveaux médias s'accompagnent d'un potentiel très grand d'exposition de pratiques policières qui peuvent rompre avec l'idée, ou les attentes, que le public se fait de sa police qui peut paraître ne plus correspondre aux valeurs de la société. En somme, l'autorité de la police peut être contestée et sa légitimité affaiblie avec les conséquences négatives que cela entraîne sur la question de la confiance de la population à l'égard de l'institution.

Dans ces circonstances, les organisations policières manifestent un intérêt toujours plus grand pour la *visibilité* de leur personnel et de leurs activités et de la façon dont les pratiques et actions sont révélées dans l'espace public. Pour la police, l'essor des nouvelles technologies et des médias sociaux s'accompagne d'une difficulté accrue à *contrôler* son image et ce qui en est fait dans les médias, en particulier les médias sociaux. Les nouvelles technologies ainsi que les nouveaux médias placent la police sous une loupe dont la focale est toujours plus grossissante et en corollaire ont changé les termes de la préservation du secret qui caractérise le fonctionnement et le travail opérationnels de l'institution. Cette nouvelle visibilité voit la police de moins en moins capable de contrôler le processus de filtrage dans la sphère publique en relation à ce qu'elle fait et ce qu'elle est.

La police comme activité médiatisée s'est pluralisée, décentrée, et les contenus alors produits sont « reçus » de manière différentielle par le public, dont les interprétations et impressions entrent en concurrence et parfois suscitent la contestation. Dans ce contexte synoptique – de surveillance d'un petit groupe par un grand nombre d'observateurs – et de visibilité accrue, les rapports de confiance entre la police et la sphère médiatique se redessinent, voire s'étiolent, du fait d'un manque de prédiction d'où la critique peut surgir. Outre le travail de réparation de l'image auquel la police est alors parfois acculée, cette nouvelle visibilité entraîne aussi des répercussions sur la question de reddition de comptes. Étant davantage scrutée, la police est soumise à une obligation toujours plus stricte d'*accountability*, à la fois auprès des instances gouvernementales et de contrôle de l'institution, mais aussi et surtout dans la cour de l'opinion publique.

### 3 Sécurité des populations ayant des besoins particuliers

#### 3.1 L'intervention policière aux frontières des problèmes sociaux et de santé de citoyens

Isabelle Billette, M.Sc. Recherche et planification – SPVM

Les policiers interviennent plusieurs centaines de fois par jour dans des situations qui concernent des personnes aux prises avec un ou des problèmes sociaux ou de santé (problèmes liés à des situations intrafamiliales, des dépendances aux drogues ou l'alcool, à de la détresse psychologique, de la santé mentale ou de déficience intellectuelle, des situations de vie précaire, une perte d'autonomie, etc.). Cela représente une charge de travail considérable. Ces interventions policières présentent des défis particuliers puisqu'au-delà du rôle policier traditionnel de faire appliquer la loi, elles doivent tenir compte des problématiques sociales et de santé afin d'éviter la récurrence de mêmes interventions.

Depuis des années, les façons d'intervenir face à ces problématiques évoluent. L'accent apparaît mis de plus en plus sur le rôle de protection et tend à assurer une plus grande cohérence des actions des différents secteurs. La transformation des pratiques policières est telle qu'il n'est plus exceptionnel que le travail policier se fasse en présence d'intervenants des milieux de santé et communautaire.

À la lumière des pratiques qui se sont transformées, des activités de prévention qui se sont poursuivies et développées, du renouvellement constant du cadre démocratique dans lequel les

policiers doivent agir, il apparaît peu probable que le développement d'une compréhension partagée entre les partenaires à l'égard des problèmes sociaux et de santé soit freiné. Par ailleurs, trois enjeux se dégagent et agissent comme autant d'obstacles au développement des pratiques policières.

*Premier enjeu – une vision non enracinée du rôle policier à l'égard de ces problématiques.* Afin d'atteindre le juste équilibre entre les ressources consacrées aux interventions policières auprès des personnes au prise avec des problèmes sociaux ou de santé et l'ensemble des autres aspects tout aussi essentiel du travail des policiers, deux défis sont à relever :

1. développer des indicateurs de suivi en lien avec ces interventions en vue de favoriser les innovations à partir d'un portrait réel de la situation;
2. mobiliser les policiers terrains à de nouvelles façons d'intervenir auprès de personnes aux prises avec un problème social ou de santé en les soutenant dès le début de leur carrière et dans le cadre d'un processus continu de développement.

*Deuxième enjeu – les difficultés d'arrimage des intérêts des milieux concernés.* Afin d'augmenter la cohérence et l'inscription des actions intersectorielles à l'intérieur de stratégies globales, deux défis sont à relever :

1. mieux identifier les bénéfiques des actions intersectorielles pour chacun des partenaires en lien avec leur mission;
2. se doter de stratégies pour dépasser les multiples contraintes qui viennent constamment colorer les collaborations intersectorielles et même parfois freiner les innovations.

*Troisième enjeu : l'instabilité des ressources allouées.* L'allocation de ressources suffisantes de manière récurrente est essentielle pour améliorer les pratiques intersectorielles. Afin d'inscrire le travail policier dans un continuum de services, deux défis sont à relever :

1. les divers paliers gouvernementaux doivent reconnaître les besoins d'interrelations entre les différents secteurs de service et les ressources qui doivent y être investies de manière durable;
2. l'allocation des ressources doit être réalisé en fonction d'une vision partagée des objectifs poursuivis afin d'assurer leur bien fondé et d'éviter le financement à la pièce de projets qui n'auront pas la possibilité de perdurer dans le temps.

### 3.2 Un Québec vieillissant – Une Ville de Montréal vieillissante. Défis contemporains pour une pratique policière

Marie Beaulieu, Professeur titulaire – Université de Sherbrooke et titulaire de la Chaire de recherche sur la maltraitance envers les personnes âgées

Les personnes âgées sont plus présentes que jamais dans nos collectivités. Les personnes de 65 ans et plus représenteront plus du quart de la population québécoise en 2031. Même si la grande majorité des âgés est en bonne santé, les troubles de santé physiques et cognitifs affectent cette population plus que tout autre groupe d'âge et complexifie l'intervention policière. De plus, le vieillissement est encore perçu négativement par la plupart des Canadiens et l'âgisme est très présent dans nos sociétés, ce qui peut favoriser l'isolement social des âgés voire la maltraitance à leur égard. Le Service de police de la Ville de Montréal doit tenir compte de la réalité sociale qu'est le vieillissement dans sa planification stratégique et financière. Diverses politiques publiques ont été élaborées comme le *plan d'action gouvernemental pour contrer la maltraitance envers les personnes âgées (2010-2015)* auquel le Ministère de la Sécurité Publique participe ou au niveau municipal le *plan d'action municipal pour les âgés 2013-2015* de la Ville de Montréal dans lequel le SPVM est engagé.

Il existe peu de données concluantes sur le sentiment de sécurité des aînés. Certains facteurs comme des problèmes de santé ou la victimisation antérieure semblent augmenter leur peur du crime. Toutefois, la participation sociale ainsi que des activités de prévention peuvent contribuer à renforcer le sentiment de sécurité de cette population. La victimisation criminelle est plus faible chez les aînés que chez les jeunes, cependant elle est en hausse importante, surtout en ce qui concerne les infractions contre la propriété. La victimisation de la population âgée pose des défis aux policiers que ce soit pour intervenir en répondant aux besoins particuliers de cette clientèle ou pour déjouer des fraudes massives ciblant les aînés telles les fraudes téléphoniques. Les aînés sont aussi exposés à une autre forme de criminalité, la maltraitance. Commise par des proches ou des personnes de confiance, elle comprend les gestes de violence ou de négligence qui causent du tort ou de la détresse chez les personnes âgées. Lorsque les policiers sont appelés dans des situations de maltraitance, c'est souvent en raison de leur gravité. Ils peuvent aussi être ceux qui repèrent ces situations. Pour intervenir les policiers sont amenés à travailler avec des professionnels d'autres secteurs qui suivent aussi des dossiers de maltraitance, comme le Réseau de la santé et des services sociaux, le Curateur public, les organismes communautaires etc. Les cultures et protocoles de ces organisations sont différents, ce qui peut freiner la collaboration au travail d'enquête ou soulever des défis éthiques sur l'échange d'informations confidentielles. Le SPVM participe déjà à des démarches intersectorielles pour contrer la maltraitance de par le rôle des agents sociocommunautaires en prévention d'une part et intervention d'autre part. Par exemple la pratique en duos composés d'un agent sociocommunautaire et d'un intervenant psychosocial communautaire ou d'un centre de santé s'est développée dans plusieurs quartiers de Montréal. En conclusion la pratique policière est confrontée à plusieurs défis : les visages multiples du vieillissement qui nécessitent des compétences policières élargies ; la formation et le développement de protocoles ou d'outils adaptés pour intervenir auprès des aînés ; les pratiques de collaboration intersectorielle avec différents partenaires.

## 4 Criminalité

### 4.1 L'évolution de la criminalité à Montréal, 1980-2012

Gilbert Cordeau, Ph.D. Recherche et planification – SPVM

Au total, 107 113 délits et infractions au Code criminel ont été rapportés à Montréal en 2012, soit le nombre le moins élevé depuis au moins 1980. Après avoir augmenté jusqu'au début des années 90, la criminalité est en baisse depuis plus de 20 ans. Elle a diminué de moitié (51%) depuis 1991 et de 15,7 % depuis 2009.

La diminution de la criminalité au cours des deux dernières décennies n'est pas spécifique à Montréal. Elle a aussi diminué notamment à Toronto, au Québec, au Canada, aux États-Unis et dans plusieurs pays d'Europe, d'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer ce phénomène. Parmi celles-ci : les changements démographiques, la neutralisation des délinquants par l'incarcération, les stratégies policières (le *hot spots policing*, la police communautaire, etc.), le nombre de policiers, le contrôle des armes, la fin de l'« épidémie » de crack des années 80, la situation économique, l'augmentation de la sécurité (systèmes d'alarme, caméras de surveillance, antivols sur les autos, etc.), les changements des habitudes de vie (induits notamment par la technologie), la consommation d'alcool, la religiosité, les changements culturels, l'immigration, etc.. Cependant, l'état actuel des connaissances nous éclaire peu sur les causes exactes de la diminution globale de la criminalité.

En 2012, 21 602 crimes contre la personne (homicide, tentative de meurtre, vol qualifié, voie de fait, agression sexuelle, négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, complot de meurtre, d'enlèvement ou séquestration, extorsion, harcèlement criminel et menaces) ont été rapportés à Montréal, ce qui représente 20% de l'ensemble de la criminalité. La criminalité de

violence affiche une tendance globale à la baisse au cours de la dernière décennie : elle a diminué chaque année depuis 2001 (à l'exception de 2008) et la baisse totale est de 25,0 %. Cette baisse est identique à celle de l'ensemble des infractions au Code criminel depuis 2001 (-25,2 %), ce qui indique que, globalement, la criminalité à Montréal n'est pas plus violente qu'il y a 10 ans.

À Montréal, en 2012, 73 064 des 107 113 infractions au Code criminel (68 %) étaient des crimes contre les biens (vol de véhicules-moteur, vol simple, introduction par effraction, fraude, méfait, incendie criminel et possession de biens volés). Ces crimes ont évolué de la même manière que l'ensemble de la criminalité depuis 1980 : une augmentation dans les années 80, suivie d'une forte diminution (-58%) depuis 1991. Les crimes contre les biens ont diminué de 17% depuis 2009.

La catégorie « autres infractions au Code criminel » inclut les infractions relatives à la prostitution, aux armes à feu et aux autres armes, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, ainsi qu'un ensemble de délits variés comme les infractions relatives à la monnaie contrefaite. En 2012, ces infractions comptaient pour 12 % de l'ensemble des infractions au Code criminel enregistrées à Montréal. Elles ont diminué de 17% depuis 2008.

L'impact des stratégies et actions policières sur la diminution globale de la criminalité peut difficilement être isolé des autres causes possibles et mesuré avec précision. Cependant, l'efficacité de plusieurs d'entre elles, surtout lorsqu'elles ciblent des problèmes spécifiques et sont déployées au niveau local, a été largement démontrée. Notons que, depuis 2008, le nombre de crimes a diminué dans 32 des 33 postes de quartier et que ceux-ci présentent des réalités sociales, économiques, urbaines et criminelles très diversifiées. Il serait légitime d'y voir l'action de grandes causes communes, plus ou moins bien définies, sur lesquelles le SPVM n'a aucune emprise. Il le serait tout autant d'y voir la pertinence de continuer à concentrer les actions sur la résolution des problèmes spécifiques sur le plan local, en tenant compte de ces réalités et des dynamiques propres à chacun des quartiers. Les deux perspectives ne sont pas irréconciliables.

## 4.2 Les crimes violents commis avec des armes à feu : évolution des enjeux

Maurizio D'Elia, M.Sc. Recherche et planification – SPVM

Ce chapitre se divise en deux sections : la première présente une analyse sommaire de l'évolution des crimes de violence commis avec une arme à feu de 1997 à 2012, à Montréal, et la deuxième fait un survol d'études traitant de la disponibilité et de la structure du marché des armes à feu au Québec.

### **Évolution des crimes de violence commis avec une arme à feu**

Le recours à une arme à feu, pour commettre un crime, a considérablement diminué depuis une quinzaine d'années. Alors que les crimes contre la personne, sur le territoire montréalais, ont chuté de 16 % depuis 1997, les crimes commis à l'aide d'une arme à feu ont reculé de 59 %. En 2012, une arme à feu a été utilisée dans 3 % des crimes violents, alors que cette proportion était deux fois plus élevée (6 %) en 1997. D'ailleurs, aucun effet de substitution vers des types d'armes moins contrôlées n'a été observé. L'intensification de cette diminution apparaît au tournant des années 2000, soit au moment même où la loi C-68 (Registre des armes à feu) entrait en vigueur. Les analyses sont cependant trop sommaires pour que nous puissions associer cette baisse à ce cadre législatif.

Les armes les plus utilisées lors d'homicides varient annuellement entre les armes à feu et les couteaux. Par contre, la proportion d'homicides commis avec une arme à feu, bien que très fluctuante d'année en année, est demeurée stable. Depuis 1997, une arme à feu a été utilisée dans un peu plus d'un homicide sur trois (35 %), une proportion comparable à la moyenne canadienne (Statistique Canada, 2011). Les vols qualifiés représentent 20 % des crimes contre

la personne, mais comptent pour près de trois quarts (72 %) des crimes violents commis avec des armes à feu à Montréal. Depuis la fin des années 90, les vols à main armée sont cependant moins courants.

Il est à noter que les crimes violents commis avec d'« autres armes à feu » est la seule catégorie qui affiche une hausse depuis le début des années 2000. Nous retrouvons dans cette catégorie des armes telles que les fusils à plomb ou à air comprimé. Ces armes, facilement accessibles, puisque la plupart sont en vente libre, et d'apparence très similaire aux armes à feu réelles, peuvent également faire l'objet de modifications qui les rendent fonctionnelles et létales.

#### **Disponibilité et structure du marché des armes à feu au Québec**

Les activités liées aux marchés de drogues ne s'essouffent pas, ce qui nous laisse croire que la demande en armes à feu et le trafic d'armes illégales, dans ce milieu, s'accroît, ou du moins ne recule pas. Cette demande est motivée par un désir de protection, dans des marchés qui peuvent devenir hautement compétitifs.

Les connaissances sur la dynamique du marché des armes illégales sur notre territoire sont minces. L'étude de Morselli et autres (2010) est l'une des seules à analyser les modes d'acquisitions d'armes à feu illégales achetées au Québec et d'émettre des hypothèses quant à la structure de ce marché. L'étude révèle aussi que l'acquisition d'armes illégales s'effectue, généralement, dans un contexte opportuniste plutôt qu'au terme d'une recherche active et planifiée. La flexibilité des réseaux d'acquisition et la prédominance des contacts informels comme sources de vente donne à penser que ce marché n'est pas centralisé autour d'importants fournisseurs ou joueurs-clés. Face à un marché décentralisé, les opérations policières qui ciblent, préférentiellement, les chargements importants d'armes, se révéleront inefficaces et ne réussiront pas à déstabiliser le commerce d'armes illégales.

Ce manque de connaissances s'explique également par une sous utilisation et l'absence d'analyses globales produites à partir des données provenant du dépistage des armes à feu saisies et recouvrées par les policiers montréalais. L'analyse de ces données est primordiale du fait qu'elles fournissent des informations sur les sources d'approvisionnement, les routes de transit et la structure du trafic d'armes.

### **4.3 La traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle et la prostitution**

Julie Rosa, B.Sc. Recherche et planification – SPVM

Depuis les trente dernières années, une explosion alarmante de l'exploitation sexuelle et de la prostitution semble être favorisée par le contexte de la mondialisation, les bouleversements politiques, les guerres, l'ouverture des frontières, l'appauvrissement des uns et l'enrichissement des autres, la banalisation de la sexualité et l'explosion des nouvelles technologies. Tout comme le trafic de drogues illicites et le commerce des armes illégales, l'exploitation des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle est une préoccupation qui touche la communauté internationale. L'ampleur de la traite de personnes et le nombre de victimes est extrêmement difficile à chiffrer : la nature clandestine de ce commerce, l'hésitation des victimes à contacter les autorités, en plus des malentendus et désaccords généraux concernant la définition de la traite de personnes. Toutefois, certaines données ont démontré l'importance du Canada en tant que pays de destination de la traite des êtres humains, mais aussi un pays de transit à destination principalement des États-Unis (GRC, 2010). De plus, la traite de personnes au Canada a souvent lieu dans les grands centres urbains, mais aussi les plus petites villes, et est grandement axée sur l'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants qui sont majoritairement des citoyennes canadiennes ou des résidentes permanentes. À ce sujet, les enquêtes policières ont démontré que les victimes de la traite de personnes sont principalement découvertes dans les divers secteurs de l'industrie du sexe, c'est-à-dire dans des boîtes de nuit exotiques, des agences



d'escortes, des salons de massage, et même des maisons closes établies dans des secteurs résidentiels.

Selon le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) plusieurs réseaux du crime organisé, dont plusieurs reposent sur des liens familiaux, sont établis depuis longtemps dans le marché de la prostitution et sont d'importants fournisseurs de femmes pour l'industrie du sexe au Canada. En général, les membres de ces réseaux entretiennent des liens étroits entre eux, ce qui rend l'infiltration policière difficile. Aussi, plusieurs réseaux organisés mènent des activités interprovinciales et installent des membres à des endroits stratégiques dans différentes provinces. Les victimes sont aussi fréquemment déplacées entre différentes villes ou différentes provinces, pour faciliter leur isolement et permettre aux proxénètes de répondre à la demande des clients qui souhaitent voir de « nouveaux visages ». Selon le SCRC (2010), il est estimé qu'au Canada, les profits quotidiens d'une personne forcée à se prostituer vont de 300\$ à 1500\$ (soit une moyenne de 900\$) et varient selon l'endroit, le moment de la journée et l'apparence physique de la personne prostituée. La plupart du temps, la totalité de ces profits sera confisquée par le réseau criminel.

Selon le Conseil du statut de la femme (2002), Montréal serait considéré comme la « Bangkok de l'Ouest » et « la capitale canadienne de la prostitution ». Dans un rapport sur la traite des personnes, le département des États-Unis a d'ailleurs désigné Montréal comme une destination majeure pour le tourisme sexuel. Des agences de voyages américaines organisent des tours sur le thème de l'industrie du sexe montréalaise (La Presse, 2013). En mars 2011, dans le cadre du Tribunal populaire sur l'exploitation sexuelle, la Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle (CLES) a publié une carte brossant un portrait quantitatif de l'industrie du sexe dans la région métropolitaine. Bien que ces chiffres soient très conservateurs, à ce moment-là, elle recensait : 199 salons de massage; 65 bars de danseuses; 38 agences d'escortes; 13 sites répertoriés de prostitution de rue; 10 cinémas érotiques ou « peep show »; 7 établissements avec « serveuses sexy »; 7 clubs échangistes. De plus, des renseignements issus d'une enquête réalisée par la Sûreté du Québec (SQ) et obtenus par le Conseil du statut de la femme (CSF) dans le cadre d'une recherche sur la prostitution (2002) révélaient que 80% des bars du Québec offraient des services sexuels impliquant la masturbation ou la relation sexuelle complète (CSF, 2002 dans Ricci et coll. 2012).

Une activité de consultation, initiée par le SPVM, a eu lieu dernièrement où plusieurs partenaires ont été invité à discuter sur les orientations en prendre en matière de prostitution à Montréal. Les discussions ont portées sur la prostitution des mineures, le proxénétisme coercitif et la violence et la cohabitation dans les quartiers, qui sont les trois priorités identifiées par le Service. Un plan d'action qui porte sur la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et la prostitution au SPVM devrait être élaboré sous peu.

#### 4.4 Les proxénètes violents et leurs victimes

Mathieu Charest, Ph.D. Recherche et planification – SPVM

Ce chapitre s'intéresse au milieu de la prostitution à Montréal et plus particulièrement au sous-groupe des proxénètes violents responsables d'une part importante des agressions physiques à l'endroit des femmes de leur entourage.

La première section porte sur la pression policière exercée sur le marché de la prostitution au cours de la dernière décennie (2001-2012). On remarque qu'après les pointes d'activités du milieu des années 2000, le volume d'arrestations a fortement diminué. Les années 2010, 2011 et 2012 présentent en fait, le plus faible volume d'événements depuis le début de la décennie. Ce changement de focus découle principalement des interventions d'une seule région, la région sud, qui regroupe les postes de quartier du centre-ville. D'une moyenne de 800 événements entre 2004 et 2006, nous en dénombrons maintenant moins de 100 par année.

La seconde section isole les proxénètes actifs sur le territoire de Montréal qui possèdent des antécédents de violence sur des femmes (237 hommes). L'analyse de leur contribution relative aux agressions (connues) sur des femmes permet de voir qu'une très faible proportion des proxénètes (2.9% ou 15 individus) génèrent une large part des agressions déclarées (25% des agressions sur des femmes). C'est sur ce sous-groupe de proxénètes particulièrement violent que pourraient se concentrer les activités policières de répression.

La troisième section dresse un portrait des principales caractéristiques de ces proxénètes violents. On remarque qu'ils sont généralement plus jeunes que les autres, qu'ils cumulent plus d'antécédents de délinquance (notamment la délinquance de trafic), qu'ils sont plus mobiles sur le territoire montréalais (notamment au centre-ville de Montréal où se concentrent l'offre et la demande de services) et qu'ils sont proportionnellement deux fois plus nombreux à entretenir des liens avec le milieu criminel des gangs de rue.

Du côté des victimes, les risques d'agressions ne sont pas distribués également. Les 8% des femmes les plus souvent victimisées sont la cible de 25% de l'ensemble des agressions commises par un proxénète. Près de 20% des victimes (une sur 5) ont subi au moins une agression impliquant plus d'un agresseur et les agressions sexuelles comptent pour une part appréciable de ces événements (34%). Finalement, près de la moitié de ces femmes victimes ont elles-mêmes des antécédents de délinquance (43%). Ces antécédents sont cependant rarement reliés au marché du sexe (seulement 7% des victimes ont été arrêtées à Montréal pour ce type de délit). Le cumul des victimisations violentes varie positivement en fonction de l'âge des femmes (les plus âgées ont plus de victimisations) mais également en fonction de la précocité de ces agressions. Ces risques seront à la hausse chez celles qui cumulent les antécédents de délinquance, notamment les antécédents de prostitution (qui captent probablement leur niveau d'investissement dans le milieu). Finalement, les femmes qui font partie de l'environnement immédiat des délinquants proches des gangs de rue voient leurs risques d'agressions se majorer significativement. Un résultat qui donne certains mérites aux stratégies policières destinées à prioriser les proxénètes proches de ce milieu criminel.

Ce chapitre aborde finalement certaines des caractéristiques des victimes qui expliquent pourquoi elles collaborent (ou non) avec les policiers en fournissant des informations permettant d'identifier leurs agresseurs. Les résultats montrent premièrement que le nombre de victimisations influence à la baisse la capacité ou la motivation des victimes à identifier leurs agresseurs. Une victime agressée à répétition est probablement très consciente du potentiel de violence de son agresseur et devrait être plus réticente à coopérer avec les policiers. Cette tendance à garder le silence caractérise également les femmes plus proches du milieu criminel. Celles qui cumulent des antécédents de délinquance (violente ou autre) collaborent moins souvent avec les policiers. Les femmes proches du milieu des gangs de rue ont, en revanche, des taux d'identification de leurs agresseurs plus élevés. Ce résultat, à première vue surprenant, pourrait s'expliquer de différentes manières. 1) les policiers manifestent un intérêt plus grand lorsque les auteurs présumés font partie de ce milieu criminel. 2) ces sujets sont probablement déjà connus des policiers et que leur identification ne nécessite pas la coopération de la victime 3) Il est possible que la sévérité des agressions soit plus grande et donc que la motivation des victimes à interrompre ces violences le soit également. Finalement, la présence de témoins influence à la baisse les probabilités qu'une victime puisse (ou veuille) identifier son agresseur. Plus le nombre d'agressions en présence de témoins est grand et plus les chances d'identification des agresseurs seront faibles. Il est possible que nous captions ici des effets de dissuasion ou d'intimidation des témoins sur la victime. Ces personnes sont non seulement des observateurs directs de l'agression mais deviennent également des témoins d'une éventuelle collaboration avec les policiers.

## 4.5 La cybercriminalité

Benoit Dupont, directeur du Centre International de Criminologie Comparée – Université de Montréal

Les fraudes sur Internet sont en voie de devenir l'une des principales formes de crimes contre la propriété, devant les vols de véhicules à moteur, ou encore les introductions par effraction. Si les fraudes en ligne et le vol de propriété intellectuelle constituent la préoccupation majeure des entreprises, d'autres formes de cybercriminalité touchent les individus dans leur intégrité physique et psychologique. Dans cette catégorie, la production et les échanges de pornographie juvénile, le leurre informatique ou encore la cyber-intimidation sont inclus.

Les données disponibles laissent penser qu'une infime minorité seulement des cybercrimes sont portés à l'attention de la police, alors qu'ils représentent une part sans cesse plus importante de la délinquance globale. Des défis technologiques et organisationnels supplémentaires viennent de plus limiter les capacités de la police à intervenir de manière efficace contre cette nouvelle forme de délinquance.

Les ressources financières et humaines octroyées à la cybercriminalité restent tout à fait insuffisantes pour traiter un volume d'affaires en croissance constante. Même si ces effectifs ont doublé ou triplé au cours des sept dernières années, ils restent encore tout à fait inadéquats pour répondre aux besoins d'une délinquance qui représente maintenant près du tiers des crimes contre la propriété et qui joue un rôle de plus en plus significatif dans les crimes contre la personne. La grande majorité des ressources d'enquête disponibles se consacre aux affaires de pornographie juvénile produite et échangée sur internet, qui sont considérées, sur une échelle de gravité, comme prioritaires par rapport à l'ensemble des autres cybercrimes.

Un modèle particulièrement prometteur en matière de prévention et de lutte contre la cybercriminalité est celui des partenariats avec les acteurs privés. À titre d'exemple, l'opération Chapitre qui aboutit au démantèlement en mai 2012 d'un réseau sophistiqué de 61 fraudeurs à la carte de crédit par la GRC, le SPVM et la SQ est le résultat d'une étroite collaboration avec l'Association des banquiers canadiens et les services d'enquêtes des principales banques du pays pendant près de quatre ans. Cette approche partenariale a pour avantage de faire bénéficier les services de police d'une expertise technique avancée et de renseignements privilégiés, ainsi que de conférer aux organisations policières une meilleure visibilité face aux formes émergentes de cybercriminalité, qui sont en général plus rapidement détectées par les acteurs privés, puisqu'elles découlent souvent de l'exploitation par les délinquants de leurs propres innovations techniques ou commerciales. Elle nécessite cependant des ajustements de la part des organismes d'application de la loi, qui ne doivent plus se limiter à considérer leur rôle comme celui de détenteurs exclusifs d'une expertise en matière d'enquête sur les cybercrimes, mais plutôt comme les coordonnateurs d'un vaste réseau de sécurité dont le mandat serait de garantir l'intégrité de l'écosystème numérique.

Un certain nombre de tendances technologiques qui atteignent divers degrés de maturité laissent entrevoir quelques-uns des défis auxquels les institutions chargées d'assurer la cybersécurité seront confrontées au cours des dix prochaines années. Parmi ceux-ci, on note tout particulièrement :

- L'informatique dans les nuages (ou infonuagique) représente un casse-tête en matière de cybersécurité. En cas de piratage informatique, la concentration des données de nombreuses organisations dans de gigantesques « fermes de serveurs » crée un risque accru de compromission massive d'informations confidentielles. Par ailleurs, la mondialisation de ce type de services posera rapidement des problèmes importants aux enquêteurs spécialisés en

- Le terme « données massives » (big data) reflète l'apparition ces dernières années de fichiers de données qui contiennent des volumes gigantesques d'informations non structurées ou disparates. Cette prolifération des données personnelles permet aux entreprises de profiler de manière toujours plus précise les individus, leurs habitudes et leurs envies, ce qui rend la notion traditionnelle de vie privée obsolète. Par ailleurs, le processus d'amalgamation et de réutilisation des données pour des analyses répétées engendre un phénomène d'éparpillement, d'où résulte que la traçabilité des données, et particulièrement celles qualifiées de sensibles, devient de plus en plus difficile à établir. Cela multiplie donc les vulnérabilités, et par conséquent les opportunités pour les délinquants de s'emparer de grandes quantités de données personnelles potentiellement très profitables.
- L'augmentation du nombre d'objets connectés à internet va augmenter le nombre de cibles disponibles pour les pirates informatiques, qu'il s'agisse de voitures, d'instruments médicaux, ou d'appareils domotiques.
- Les pratiques de sécurité qui sont maintenant courantes pour les ordinateurs, comme l'installation d'un logiciel antivirus, ne sont pas encore systématiquement appliquées aux téléphones intelligents et aux tablettes, qui sont trop souvent perçus par les utilisateurs comme des outils de communication et non comme des équipements informatiques. Cette technologie offre des perspectives particulièrement attrayantes pour les cybercriminels.
- La technologie des paiements sans contact (NFC) pose un problème de sécurité associé à la transmission non sécurisée de données bancaires, qui entraîne un risque d'interception et de manipulation par des tiers malveillants. La technologie n'est en effet pas conçue pour des applications liées à la transmission de données sensibles.

#### 4.6 La croissance, le déclin et l'adaptation du milieu criminel de la fraude par cartes bancaires à Montréal

Mathieu Charest, Ph.D. Recherche et planification – SPVM  
 Maurizio D'Elia, M.Sc. Recherche et planification – SPVM

Ce chapitre s'intéresse à la capacité d'innovation et d'adaptation du milieu criminel de la fraude par cartes bancaires à Montréal. Nos résultats suggèrent que la hausse quasi exponentielle des fraudes au courant des dix dernières années résulte, en grande partie, d'une séquence rapide d'innovations qui ont rendu inopérantes les contre-mesures des institutions financières.

Cette progression rapide des fraudes coïncide avec la diffusion de nouveaux modes opératoires à partir de 2003 qui vont multiplier la capacité d'interception des données bancaires. La stratégie parallèle des banques sera de mettre en place une série de mesures qui vont diminuer progressivement les gains unitaires accessibles aux fraudeurs. En 5 ans, ces gains vont chuter de moitié au Canada (passant d'environ 1200\$ par carte en moyenne en 2004 à 600\$ en 2009). La hausse fulgurante des fraudes découle donc à la fois du développement d'innovations mais également de la nécessité de doubler le nombre de fraudes pour atteindre les mêmes revenus.

Ce chapitre suggère également que cette capacité d'innovation repose, en grande partie, sur une poignée d'entrepreneurs délinquants qui recherchent activement et entretiennent des liens privilégiés avec un très petit nombre d'individus (généralement non-délinquants) disposant des compétences techniques nécessaires pour tirer profit des failles des dispositifs de paiement (des ingénieurs par exemple).

Nos résultats suggèrent également que ces innovations apparaissent et se diffusent à l'intérieur de groupes particuliers de même origine culturelle. Bien que sommaires, ces résultats accordent certains mérites aux mécanismes de diffusion balisés par des frontières ethniques serrées et une structure sociale de "liens forts" où les nouvelles innovations sont d'abord rendues accessibles

aux délinquants les plus près des innovateurs. Il est possible que l'homogénéité ethnique des groupes de fraudeurs et l'absence de liens étroits entre les groupes d'origines diverses aient été un frein à une propagation plus large et plus rapide des innovations criminelles.

La troisième partie de ce chapitre porte sur la dernière évolution des institutions financières qui a vraisemblablement permis de renverser la tendance à la hausse des fraudes: l'arrivée de la carte à puce. En s'inspirant des profonds changements provoqués par cette contre-mesure en Angleterre (5 ans plus tôt), nous développons certaines hypothèses sur les possibilités de déplacement tactique et l'adaptation probable des réseaux de fraudeurs locaux.

- 1) Au Canada, entre 2009 (année d'implantation de la puce) et 2012, les pertes domestiques attribuables à la fraude par carte de débit ont baissé de 75%.
- 2) En Angleterre, les résultats sont similaires – baisse de 85% des pertes domestiques de 2004 (implantation de la puce) et 2011.
- 3) Ces données cachent cependant des réaménagements importants dans les tactiques des fraudeurs de sorte qu'au total, en Angleterre, les pertes reliées à la fraude par carte ont continué d'augmenter jusqu'en 2008 pour revenir progressivement au niveau de 2004.
- 4) Deux mécanismes expliquent cette hausse A) un déplacement tactique : une augmentation importante des formes de fraude qui ne sont pas influencées par la puce (principalement les transactions en ligne avec des informations subtilisées) et B) un déplacement géographique où les informations de cartes sont subtilisées localement mais les retraits sont réalisés dans des pays qui n'ont pas implanté la puce (pertes extérieures vs domestiques). Cette adaptation est particulièrement préoccupante pour le Canada puisque son voisin ne prévoit pas implanter la carte à puce dans un avenir rapproché.

#### 4.7 La production locale de drogues : marijuana et drogues de synthèse

Maurizio D'Elia, M.Sc. Recherche et planification – SPVM

Julie-Anne Moreau, M.Sc. Section divisionnaire de l'analyse criminelle – GRC

Caroline Cloutier, M.Sc. Division du renseignement – SPVM

Le Canada est reconnu comme producteur, à grand volume, de deux types de drogues; la marijuana et les drogues de synthèse. Ce chapitre, qui aborde ces marchés criminels à un niveau local, est divisé en deux sections. La première présente une analyse sommaire de l'évolution et des caractéristiques du marché de production de marijuana à Montréal et de la prédominance d'un groupe criminel particulier. La deuxième s'intéresse plutôt au marché de production de drogues de synthèse et de la structure des réseaux de distribution.

##### **Culture de cannabis**

La réponse policière en matière de production de marijuana est essentiellement réactive, la majorité des cultures étant signalée aux policiers suite à leur découverte par une tierce partie ou suite à des dégâts causés par des défaillances liées à leur exploitation. De 2003 à 2005, le SPVM découvrait, en moyenne, 200 cultures de cannabis, sur son territoire, par année. Ce nombre a par la suite chuté à 150 par année, pour la période de 2006 à 2011. Le déclin du nombre de cultures de marijuana détectées par les policiers est compensé par une hausse considérable de la capacité de production des cultures. La taille médiane des plantations détectées par les policiers a quadruplé de 2003 à 2011 (100 à 400 plants) et il ne semblerait pas que cette augmentation soit due à un changement dans les pratiques d'enquêtes policières.

Bien que plusieurs groupes participent à cette industrie, il est permis de croire que les groupes criminels asiatiques dominent le marché de la production de cannabis à Montréal. Les plantations tenues par ces groupes sont en moyenne quatre fois plus volumineuses que celles reliées à d'autres groupes (729 plants contre 169 plants). Nous estimons que sur plus de 1000 cultures, à grande échelle, qui seraient actives annuellement sur l'île de Montréal, au moins la moitié serait

contrôlée par les groupes criminels de souche asiatique. La structure de ces groupes et l'étendue de leurs activités criminelles, qui pourraient être financées grâce aux profits tirés de la production de marijuana, sont cependant très peu documentées, ce qui limite l'efficacité des stratégies d'interventions policières.

### **Drogues de synthèse**

Deux récentes études montrent que la production de drogues de synthèse au Québec est suffisante pour répondre à la demande interne. Plus encore, elles indiquent qu'une fois les saisies retranchées, le Québec produirait suffisamment de drogues de synthèse pour en exporter.

En utilisant les données d'une étude réalisée par le SRCQ en 2011, qui cumule des informations sur plusieurs enquêtes policières menées en la matière au Québec, il est observé que les laboratoires découverts sur l'île de Montréal ont de moins grandes capacités de production que ceux recensés ailleurs au Québec. L'île de Montréal semblerait davantage être un îlot de distribution d'une large proportion des drogues de synthèse produites dans les villes alentour. Une analyse des réseaux de production montre également que ce sont les grands distributeurs de drogues et les financiers qui sont les sujets-clés qui assurent le fonctionnement du réseau global de production et de trafic de drogues de synthèse. Puisque Montréal est un des plus importants marchés du Québec, il est raisonnable de croire que plusieurs de ces distributeurs et financiers œuvrent sur son territoire.

Le marché de production de drogues de synthèse, au Québec, ne semble pas être contrôlé par une souche particulière du crime organisé. Le marché est plutôt l'affaire de plusieurs groupes criminels de différentes souches, qui collaborent ponctuellement afin d'établir des sites de production et d'écouler la marchandise produite. C'est donc dire que les enquêtes orientées sur une souche particulière du crime organisé plutôt que sur les activités criminelles ne parviendraient pas à retirer les joueurs-clés qui lient les différents réseaux de production et de distribution.

## **4.8 Le crime organisé**

Julie Lebel, M.Sc. Division du renseignement – SPVM

Le milieu du crime organisé a vécu au cours des dernières années les contrecoups des opérations policières d'envergure. Les groupes qui le composent ont su réagir rapidement et se sont adaptés aux efforts de répression déployés.

Ces différentes opérations visant diverses factions ont influencé l'adaptation du crime organisé, que ce soit sur le plan de ses réactions, de sa structure et de sa composition. Il devient dès lors important de mieux connaître ces éléments et les groupes qui le composent pour orienter plus efficacement la lutte au crime organisé dans son ensemble.

Les groupes du crime organisé sont des entrepreneurs, s'intéressant à exploiter n'importe quel produit, licite ou non, de manière rentable. Ils s'intéressent en premier lieu aux opportunités de faire du profit. Le vide temporaire laissé à la suite des opérations policières a amené les groupes à recourir à un réseau élargi de contacts et à diversifier la portée de leurs actions dans les différents marchés criminels.

On a pu observer une tendance à la fragmentation en petits groupes criminels, et le recours à des personnes ressources. Les groupes criminalisés ont ainsi évolué vers l'adoption d'une structure plus large et plus fluide, ne se concentrant pas sur l'ethnicité ou sur les liens familiaux, comme cela a pu être le cas dans les organisations criminelles dites traditionnelles. Les individus sont ciblés pour leurs capacités criminelles, pour leur réseau, pour leur expertise. À ce titre, une des stratégies les plus importantes mises de l'avant par le crime organisé est l'inclusion de facilitateurs et d'intervenants du milieu légitime.

La décentralisation de la structure du crime organisé permet l'apparition de courtiers, ou personnes pivots par lesquelles circule l'information et se concentrent les liens entre les sous-groupes qui composent l'organisation criminelle. On note aussi une pluralité de liens avec des individus ne faisant pas partie du groupe, ou encore des mélanges entre les groupes de diverses allégeances. Naissent ainsi des alliances et des associations permettant aux groupes criminels d'aller puiser l'expertise, parfois chez d'anciens compétiteurs.

Les marchés illicites s'adaptent aux consommateurs et participants en général. De plus, les groupes du crime organisé ont alors tendance à s'implanter dans des territoires ou des marchés où l'application de la loi est plus relâchée, et où il y a une certaine impunité ou corruption.

Ce sont les opportunités et les occasions de profit qui séduisent davantage de futurs membres que le groupe lui-même. Il faut dès lors agir sur les vulnérabilités et les occasions de faire du profit en offrant des biens et des services illicites. Un des moyens à préconiser pour les services d'application de la loi est sans contredit la coordination d'équipes intégrées d'enquête et un partage optimisé de renseignements criminels entre les corps policiers.

## 5 La sécurité routière à Montréal

Gilbert Cordeau, Ph.D. Recherche et planification – SPVM

À Montréal, en 2012, il y a eu 33 collisions mortelles (ayant fait 35 victimes) et 5 321 collisions ayant entraîné des blessures graves (224) ou légères (5 097), pour un total de 5 354 collisions routières mortelles ou ayant fait des blessés. Ces collisions représentent un taux de 270 par 100 000 habitants. À titre comparatif, en 2011, les taux s'établissaient à 247 à Calgary (Calgary Police Service, 2012) et à 370 à Toronto (Toronto Police Service (2012) comparativement à 286 pour Montréal.

Le taux de décès par 100 000 habitants sur les routes à Montréal se compare avantageusement à celui de 24 autres villes de plus de 500 000 habitants au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

Depuis 2005, les piétons et les cyclistes comptent pour 59 % des décès, 55 % des blessés graves et 34 % des blessés légers. Ce portrait contraste avec celui du reste du Québec où, entre 2005 et 2011, les piétons et les cyclistes comptaient pour 12 % des décès, 14 % des personnes grièvement blessées et 8 % des personnes blessées légèrement.

Au Québec, les trois quarts des accidents qui impliquent des piétons ou des cyclistes se produisent en milieu urbain. Ce phénomène n'est pas unique à Montréal et au Québec : au Canada, 75 % des piétons décédés suite à une collision routière, de 2004 à 2008, l'ont été suite à une collision en milieu urbain et cette proportion était de 73 % aux États-Unis en 2010.

De 2000 à 2012, le nombre collisions mortelles a diminué (-38 %), de même que les collisions ayant fait des blessés graves (-23 %) ou légers (-29 %). Le bilan routier s'est aussi amélioré dans l'ensemble du Québec (depuis 2006), au Canada et dans 31 des 34 pays qui participent à l'IRTAD (International Group and Database on Road Safety Data).

Plusieurs facteurs sont susceptibles d'influencer le bilan routier. Pour l'ensemble du Québec, l'implantation des recommandations formulées par la Table québécoise de la sécurité routière en 2007 ont pu contribuer à son amélioration. À Montréal, dans la foulée du Plan de transport, on note une évolution des modes de déplacements qui pourrait avoir une incidence sur la sécurité : les stratégies de gestion des déplacements qui mettent l'accent sur la diminution des déplacements motorisés, le transport en commun, le transport actif, les mesures d'apaisement de la circulation et le contrôle de la vitesse tendent à améliorer la sécurité routière.

À Montréal, l'amélioration du bilan routier observée depuis 2000 s'est surtout produite en 2006, 2007 et 2008, années au cours desquelles le nombre de collisions mortelles ou avec blessés a diminué de 26 % par rapport à 2005. Cette amélioration correspond à une intensification marquée des interventions policières à compter de janvier 2006, avec l'entrée en fonction de 133 policiers qui se consacrent spécifiquement à la sécurité routière au SPVM. L'augmentation des actions policières en matière de sécurité routière à Montréal a contribué à la diminution du nombre de collisions ayant fait des blessés graves ou légers.

Cinq enjeux se dégagent pour le SPVM en matière de sécurité routière :

- Le maintien et le développement de partenariats demeure un enjeu de premier plan pour le SPVM en matière de sécurité routière.
- Le nombre de piétons et de cyclistes est en progression à Montréal. Le partage du réseau routier entre les véhicules motorisés et un nombre grandissant d'usagers vulnérables représente un enjeu important pour le SPVM.
- La distraction des conducteurs est la cause la plus importante de collisions à Montréal. L'usage de téléphones cellulaires, non seulement par les conducteurs, mais aussi par les piétons, augmente considérablement les risques de collisions. Les baladeurs que portent certains piétons sont également une source de distraction.
- À Montréal, en 2012, il y a eu autant de décès sur les routes que de meurtres et près de deux fois plus de personnes blessées grièvement suite à une collision que de tentatives de meurtre. L'engagement des policiers pour combattre les crimes de violence peut difficilement être mis en doute. Un des enjeux pour le SPVM consiste à développer le même type d'engagement en matière de sécurité routière.
- L'augmentation des interventions du SPVM a contribué à améliorer le bilan routier et, pour que cet impact perdure ou s'améliore, l'intensité des interventions doit être maintenue. Un enjeu important pour le SPVM consiste à trouver des solutions lui permettant de maintenir son offre de service, compte tenu de ses ressources humaines et financières.